ᑲᑐᑎᓗᒍ ᓄᓇᕗᑦ ᐱᕈᖅᐸᓕᐊᑎᓪᓗᒍ
Building Nunavut Together
Nunavuliuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Sanikiluaq demeurera une localité où l’alcool est interdit

IQALUIT (Nunavut), le 5 février 2019 – Lors d’un référendum tenu le 4 février, les résidents de Sanikiluaq ont voté en faveur du maintien du système actuel de prohibition d’alcool. Quelque 63 pour cent des voix étaient contre l’adoption d’un système restrictif.

La *Loi sur les boissons alcoolisées* exige qu’au moins 60 pour cent des votants se prononcent en faveur d’un changement de système pour qu’une localité passe d’un système de prohibition à un système restrictif.

« Les résidents de Sanikiluaq ont décidé que leur localité doit en demeurer une où l’alcool est interdit. S’ils décident un jour de se repencher sur la question, il leur suffira d’envoyer une nouvelle demande de référendum au ministère des Finances », a déclaré George Hickes, ministre des Finances.

La consommation, la possession, l’achat, la vente et le transport d’alcool demeurent donc interdits à Sanikiluaq.

###

Relations avec les médias :

Denise Grandmaison
Gestionnaire des communications
Ministère des Finances
867 975-6818
FinanceComs@gov.nu.ca

ᐱᕙᓪᓕᐊᔪᑦ ᑐᓴᒐᒃᓴᖑᖅᑎᑕᐅᔪᑦ ᐱᔭᐅᔪᓐᓇᖅᑕᖅᑐᑦ ᐃᓄᒃᑎᑑᖓᓗᑎᒃ, ᖃᓪᓗᓈᑎᑐᑦ, ᐃᓄᐃᓐᓇᖅᑐᓐ ᐅᐃᕖᑎᑐᓪᓗ ᐅᕙᓂ, *www.gov.nu.ca*.
News releases are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on *www.gov.nu.ca*.
Tuhaqtaghat ittut Inuktitut, Qablunaatitut, Inuinnaqtun Uiviititullu talvani *www.gov.nu.ca*.
Les communiqués de presse sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français au *www.gov.nu.ca.*